

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2020

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

INVESTISSEMENT

Chapitre 902 - Enseignement

- 21 - Enseignement du premier degré
- 22 - Enseignement du second degré
- 28 - Autres services périscolaires et annexes

FONCTIONNEMENT

Chapitre 932 - Enseignement

- 22 - Enseignement du second degré
- 28 - Autres services périscolaires et annexes

ANNEXE 6

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2020	7
INVESTISSEMENT.....	8
FONCTIONNEMENT.....	22
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	34
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019	40
INVESTISSEMENT.....	41
FONCTIONNEMENT.....	56

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020

La gestion des lycées et le pilotage des politiques éducatives constituent une compétence cardinale de la Région. L'enjeu est d'offrir à chaque lycée francilien un environnement, un cadre et des méthodes de travail stimulants et porteurs de perspectives pour leur avenir. Le budget 2020 traduit cette ambition.

Le budget d'investissement à hauteur de **616,168 M€** en autorisations de programme (AP) et de **572,365 M€** en crédits de paiement (CP), confirme l'engagement de la Région en faveur de 462 lycées publics et de 222 lycées privés.

La Région maintient son engagement dans la poursuite du Programme pluriannuel d'investissement (PPI), élaboré en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes, et voté le 9 mars 2017. La pression démographique dans la première et deuxième couronne parisienne demeure particulièrement soutenue. L'enjeu, comme les années précédentes, est d'offrir des places nouvelles et de rénover un patrimoine vétuste. Cette mission de construction et de rénovation doit être un levier pour l'innovation et la modernisation des bâtiments afin de prendre en compte les facteurs environnementaux, également un levier pour le renouvellement des pratiques pédagogiques induites par les réformes du baccalauréat et de la voie professionnelle ou encore de l'orientation qui nécessitent elles-aussi de repenser les espaces de travail.

En 2020, 75 opérations du PPI seront démarrées ou poursuivies, en phase études ou en phase travaux. Parmi les opérations déjà engagées en études, 15 nouvelles opérations entreront en phase travaux, portant à 43 les opérations du PPI en chantier.

Parmi ces opérations, six seront lancées pour la rénovation énergétique par le biais du premier marché subséquent de l'accord-cadre de partenariat énergétique. Cet accord-cadre permet de densifier et d'accélérer les opérations de rénovation énergétiques des lycées.

Enfin, en étude, 9 nouvelles opérations seront individualisées, permettant de poursuivre les rénovations des lycées et d'engager encore 1 200 places nouvelles.

L'année 2020 sera également l'année de poursuite du Plan Pluriannuel de Maintenance (PPM), qui s'appuie sur un diagnostic de la vétusté des lycées pour proposer une programmation pluriannuelle d'études et de travaux privilégiant les interventions relevant de la sécurité, de la sûreté, de l'hygiène et du clos-couvert. Depuis 2018, la Région développe une politique privilégiant la maintenance préventive, à travers les accords-cadres centralisés et la baisse des dotations directes aux lycées, dans un but de sécurisation juridique des acteurs. A cela s'ajoute le plan d'urgence pour la rénovation de sanitaires et des petits travaux dans les lycées, ayant fait l'objet d'autorisations de programme en novembre 2019 et qui se traduit par des rénovations ciblées sur plus d'une centaine de lycées franciliens. Ce plan prend appui sur un référentiel qui comprend la mise en accessibilité, conformément à l'attention première que la Région porte pour accueillir dans tous ses lycées les élèves en situation de handicap et l'ensemble de la communauté éducative.

Depuis la rentrée scolaire 2016, la maintenance informatique est assurée par la Région. L'objectif régional est un raccordement au Très Haut Débit de tous les lycées d'ici fin 2020, avec une généralisation du wifi. Le développement des usages est soutenu par l'amélioration constante de l'ENT « monlycée.net » et l'aide à l'acquisition de ressources pédagogiques en ligne.

En 2019, la présidente a décidé de se saisir de la réforme des programmes, emportant le changement de tous les manuels scolaires, pour assurer la gratuité des manuels pour tous et proposer aux lycées qui le souhaitent de doter les élèves de tablettes ou PC et de manuels numériques et autres ressources numériques développées par la Région. 100 % des lycées professionnels et 50 % des lycées GT se sont inscrits dans cette politique. Plus de 130 M€ d'autorisations de programme ont été votées à cette fin en 2019 et un complément de **20 M€** d'autorisations de programme est prévu en 2020 pour renforcer le dispositif et offrir à ceux qui n'ont pas fait le choix du numérique à la rentrée 2019 la possibilité de commencer une transition vers le 100 % numérique.

Le budget 2020 maintient par ailleurs l'ambition des années précédentes. La politique de sécurisation

des établissements publics comme privés, à leur demande, se poursuit et 2020 verra la création d'une 4ème brigade régionale de sécurité, sous l'autorité des services régionaux.

Enfin, la Région poursuit son effort de bien-être au travail dans les lycées, en maintenant son investissement dans l'équipement en matière de chariots à imprégnation.

En fonctionnement, le budget de l'enseignement secondaire permettra de mettre en œuvre un projet éducatif régional, avec **279,403 M€** en autorisations d'engagement et **268,003 M€** en crédits de paiement.

La Région finance les dépenses courantes des lycées publics à travers la dotation globale de fonctionnement (DGFL) mais aussi celles des lycées privés à travers le forfait d'externat. Afin de répondre au mieux au fonctionnement quotidien des EPLE, l'évolution de la DGFL est faite en concertation avec les organisations syndicales. Elle intègre définitivement la politique de maîtrise de l'énergie et offre une meilleure réponse aux difficultés ponctuelles des établissements. Au global, sur le périmètre élargi de la DGFL y compris les dépenses de chauffage, d'électricité et d'équipement des agents des lycées les crédits s'établissent à 142,869 M€ en autorisations d'engagement, soit + 0,03 %.

S'agissant du soutien aux familles et de leur liberté de choix à inscrire leur enfant dans un établissement d'enseignement, quel qu'il soit, la Région continuera par ailleurs à verser des aides sociales aux lycéens du public comme du privé. L'amélioration des demi-pensions se poursuit par la généralisation du soutien à l'introduction des circuits courts et du bio, et la modernisation continue des équipements pour plus de sécurité et moins de gaspillage.

La Région a fait le choix de donner aux communautés éducatives les moyens d'une plus large autonomie. En septembre 2019, le conseil régional a voté la création du budget d'autonomie éducative (BAE) qui va prendre son plein effet en 2020 en lieu et place d'anciens dispositifs trop complexes. Ce dispositif doit servir de levier pour, aux côtés des politiques éducatives conduites au niveau régional, permettre l'innovation et l'initiative notamment sur l'environnement et le développement durable, la persévérance scolaire, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations.

Ces marges accrues d'autonomie couplées avec le développement du numérique offrent des possibilités nouvelles pour innover avec les lycéens.

Enfin, la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, stipule que la région organise des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires. La Région déploiera progressivement sa stratégie sur l'année 2020. L'objectif est de potentialiser les dispositifs et investissements déjà réalisés, dont le portail d'information pour l'orientation ORIANE.

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2020

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2020
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2020

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
902 - Enseignement	649,400	616,168	536,275	572,365
21 - Enseignement du premier degré	3,500		1,600	1,800
Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	3,500		1,600	1,800
<i>HP21-001</i>				
Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	3,500		1,600	1,800
22 - Enseignement du second degré	627,695	596,168	514,420	540,565
222 - Lycées publics	568,579	546,968	450,415	513,200
Études générales lycées publics	9,500	6,000	9,500	8,200
<i>HP222-001</i>				
Etudes générales lycées publics	9,500	6,000	9,500	8,200
Acquisitions	0,100	4,250	0,100	4,700
<i>HP222-002</i>				
Acquisitions de terrains	0,050	0,050	0,050	
Acquisitions d'immeubles	0,050	4,200	0,050	4,700
Construction des lycées neufs	180,428	84,061	74,730	127,562
<i>HP222-003</i>				
Construction des lycées neufs	180,428	84,061	74,730	127,562
Rénovation des lycées publics	211,442	300,750	220,950	257,588
<i>HP222-004</i>				
Rénovation des lycées publics	207,442	281,700	216,950	245,588
Bâtiments démontables	4,000	19,050	4,000	12,000
Grosses réparations dans les lycées publics	80,349	92,707	62,500	65,000
<i>HP222-005</i>				
Grosses réparations dans les lycées publics	80,349	92,707	62,500	65,000
Travaux de maintenance	23,000	9,000	23,000	9,000
<i>HP222-006</i>				
Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics	21,000	7,000	21,000	7,000
Fonds d'urgence	2,000	2,000	2,000	2,000
Équipement des lycées publics	63,760	50,200	59,635	41,150
<i>HP222-008</i>				
Matériel pédagogique	28,000	20,000	25,000	16,000
Transport	0,360	0,200	0,360	0,150
Développement des TICE et des ENT	35,400	30,000	34,275	25,000

PROJET DE BUDGET 2020
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2020

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	15,015	20,665	14,215	12,515
<i>HP224-032</i>				
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées	12,000	16,723	11,500	10,000
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges	3,000	3,927	2,700	2,500
Bâtiments démontables - part lycées	0,010	0,010	0,010	0,010
Bâtiments démontables - parties collèges	0,005	0,005	0,005	0,005
Etudes générales cités mixtes régionales	0,500	0,500	0,500	0,400
<i>HP224-034</i>				
Etudes générales cités mixtes régionales - part lycées	0,400	0,350	0,400	0,300
Etudes générales cités mixtes régionales - part collège	0,100	0,150	0,100	0,100
Rénovation des cités mixtes régionales	6,221	10,000	22,750	5,000
<i>HP224-035</i>				
Rénovation des cités mixtes régionales	6,221	10,000	22,750	5,000
28 - Autres services périscolaires et annexes	18,205	20,000	20,255	30,000
Installations sportives à l'usage des lycéens			2,000	
<i>HP28-001</i>				
Installations sportives à l'usage des lycéens			2,000	
Schéma des formations	0,205		0,255	
<i>HP28-005</i>				
Logiciels et matériels didactiques	0,005		0,005	
Budget participatif économie d'énergie lycées	0,200		0,250	
Manuels et ressources pédagogiques	18,000	20,000	18,000	30,000
<i>HP28-010</i>				
Manuels et ressources pédagogiques	18,000	20,000	18,000	30,000
TOTAL	649,400	616,168	536,275	572,365
HP	649,400	616,168	536,275	572,365

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 902 - Enseignement	572,365
Sous fonction 21 - Enseignement du premier degré	1,800
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,800
Sous fonction 22 - Enseignement du second degré	540,565
Code fonctionnel 222 - Lycées publics	513,200
2031 : Frais d'études	11,793
2033 : Frais d'insertion	0,073
204131 : Départements - Biens mobiliers, matériel et études	1,850
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,150
21312 : Bâtiments scolaires	4,700
21351 : Bâtiments publics	12,000
21572 : Matériel technique scolaire	1,149
21828 : Autres matériels de transport	0,150
21831 : Matériel informatique scolaire	23,145
21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaires	3,792
2313 : Constructions	75,281
236 : Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales	9,406
236.1 : Avances et acomptes versés aux EPLE sur immobilisations régi	9,000
236.2 : Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales	1,500
237 : Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelle	0,100
238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	359,111
Code fonctionnel 223 - Lycées privés	2,000
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	2,000
Code fonctionnel 224 - Participation à des cités mixtes	25,365
2031 : Frais d'études	1,448
2033 : Frais d'insertion	0,002
21351 : Bâtiments publics	0,010
21572 : Matériel technique scolaire	0,139
21828 : Autres matériels de transport	0,030
21831 : Matériel informatique scolaire	2,622
21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,477
2313 : Constructions	11,700
236 : Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales	0,732
236.1 : Avances et acomptes versés aux EPLE sur immobilisations régi	2,195
237 : Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelle	0,080
238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	2,520
4551 : Dépenses	3,410

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
Sous fonction 28 - Autres services périscolaires et annexes	30,000
2188 : Autres	30,000
TOTAL	572,365

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

902 - Enseignement

21 - Enseignement du premier degré

Programme : Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées

Action : Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées

Non doté en AP, **1,800 M€** en crédit de paiement permettant le financement des actions engagées.

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

Programme : Études générales lycées publics

Action : Etudes générales lycées publics

Cette action dotée pour 2020 à hauteur de **6,000 M€** en autorisations de programme et **8,200 M€** en crédits de paiement, sera mobilisée pour développer :

-d'une part, les études pour l'innovation et la prospective, notamment des études visant à préparer le développement de nouveaux campus, des études sur l'évolution des systèmes d'informations permettant les échanges de données avec les établissements, les études visant à développer un nouveau « concept design » pour les CDI en lien avec la nouvelle compétence régionale d'information à l'orientation sur les métiers et les formations, ou encore des études amont visant à la valorisation patrimoniale des lycées ;

-et d'autre part, les études de faisabilité des projets d'investissement à lancer, comprenant la pré-programmation, des études techniques et de diagnostic, des études d'insertion urbaine, d'ordonnancement et d'économie de la construction.

Programme : Acquisitions

Action : Acquisitions de terrains

Les crédits prévus pour 2020 à hauteur de **0,050 M€** en autorisations de programme permettront la prise en charge des frais notariés des opérations foncières en cours.

Action : Acquisitions d'immeubles

Les crédits prévus pour 2020 à hauteur de **4,200 M€** en autorisations de programme et **4,700 M€** en crédits de paiement permettront la prise en charge des frais d'acquisition et notariés des opérations foncières en cours.

Programme : Construction des lycées neufs

Action : Construction des lycées neufs

Ce programme est doté au global de **84,061 M€** en autorisations de programme.

Cette enveloppe permettra l'engagement de 7,900 M€ pour le lancement des études de construction d'un lycée neuf de 1 200 places à Colombes (92).

Par ailleurs, elle permettra d'engager, en complément des opérations en cours, les travaux à hauteur de 69,700 M€ concernant la construction de deux lycées neufs à Vincennes (94) et à Cormeilles en Paris (95)

L'année dernière, cette action intégrait près de 100 M€ pour les travaux de construction des lycées de Palaiseau et Pierrefitte dans le cadre d'un marché de partenariat. A périmètre constant, l'action augmente.

La dotation totale en crédits de paiement pour 2020 s'établit à **127,562 M€** pour les constructions neuves de lycées.

Programme : Rénovation des lycées publics

Action : Rénovation des lycées publics

Les crédits inscrits pour un total de **281,700 M€** d'autorisations de programme sur cette action sont utilisés :

- Pour le lancement de nouvelles opérations au titre du Programme Prévisionnel d'Investissement, avec un volume d'études de 26,500 M€ correspondant à un volume d'opérations de 135,000 M€, notamment :
 - les rénovations globales ;
 - les opérations ciblées relatives à la reconstruction de gymnase , de restructuration de la demi-pension.
- Pour permettre la poursuite de l'engagement régional dans le cadre des opérations d'accessibilité (Adap).

Par ailleurs, 72,000 M€ sont prévus pour le lancement de l'accord cadre de rénovation thermique et son premier marché subséquent.

La dotation en crédits de paiement pour 2020 s'établit à **245,588 M€**, en adéquation avec les besoins identifiés par les mandataires.

Une trentaine d'opérations, actuellement en phase travaux, produit les principaux besoins en crédits de paiement.

Ainsi que pour permettre les premiers versements de la réalisation des deux opérations portées en partenariat public privé pour les lycées neufs de Pierrefitte et Palaiseau à hauteur de 26,300 M€.

Action : Bâtiments démontables

La dotation prévue pour 2020 sur cette action s'élève à **19,050 M€** en autorisations de programme et à **12,000 M€** en crédits de paiement. Elle permet de répondre à l'évolution démographique ou pédagogique de certains lycées publics.

Programme : Grosses réparations dans les lycées publics

Action : Grosses réparations dans les lycées publics

L'enveloppe destinée aux grosses réparations s'élève au total à **92,707 M€** en autorisations de programme et à **65,000 M€** en crédits de paiement au BP 2020.

Cette enveloppe budgétaire est destinée à couvrir l'ensemble des opérations de gros entretien réalisées en maîtrise d'ouvrage régionale, soit pour des travaux programmés annuellement, soit pour des travaux urgents non programmés et réalisés notamment dans le cadre des marchés à bons de commande.

Cette action finance ainsi le plan pluriannuel de maintenance (PPM) engagé depuis 2017. Ce plan s'appuie sur un travail d'identification et de priorisation des chantiers, un diagnostic de la vétusté des lycées et privilégie les interventions relevant de la sécurité, de l'hygiène et du clos couvert.

Cette action permettra d'envisager la poursuite des travaux de câblage afin d'atteindre l'objectif fixé de lycées 100 % numérique en 2020.

Cette action couvre également des travaux amiante/plomb.

Programme : Travaux de maintenance

Action : Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics

L'investissement régional au titre des travaux de maintenance s'élève pour 2020 à **7,000 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement. Il s'agit d'une enveloppe dédiée à des dotations aux lycées qui évolue à la baisse, conformément à la politique régionale privilégiant les travaux de maintenance programmés par le PPM et la maîtrise d'ouvrage directe régionale.

Action : Fonds d'urgence

Ce fonds, doté de **2,000 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement, permet la réactivité nécessaire au traitement immédiat des actions urgentes visant à prévenir ou corriger tout dysfonctionnement dans les lycées. Il vise également à répondre à des besoins ponctuels et urgents par exemple l'installation d'équipements obligatoires défaillants.

Programme : Équipement des lycées publics

Action : Matériel pédagogique

Cette action est dotée de **20,000 M€** en autorisations de programme et de **16,000 M€** de crédits de paiement. Elle couvre l'équipement des lycées nouveaux ou en rénovation et vient en soutien du déploiement des politiques régionales en matière d'éducation (dont l'accueil d'élèves en situation de handicap, la lutte contre le décrochage scolaire,...) ou de ressources humaines s'agissant des personnels de la région projetés dans les lycées (équipement de protection individuelle et chariots de nettoyage pour réduire la pénibilité).

Cette action soutient également le déploiement de la nouvelle carte FPI (formations professionnelle et initiale) appelée « mesures de rentrée », ainsi que l'accompagnement en termes d'équipement des réformes des filières engagées par l'État et selon des critères déterminés conjointement avec les rectorats. La priorité régionale est, notamment par des équipements de qualité, de garantir l'attractivité des diplômés et de préparer l'insertion professionnelle. Dans ce cadre, cette action vise également à maintenir les parcs matériels et plateaux techniques dans le respect des dispositions réglementaires de sécurisation des plateaux techniques (code du travail), et de maintenance des matériels.

Action : Transport

La dotation de **0,200 M€** en autorisations de programme et de **0,150 M€** en crédits de paiement permettra le maintien et la modernisation du parc automobile des lycées, dans le respect de la Zone de Faible Émission (ZFE) à Paris et en petite couronne

Action : Développement des TICE et des ENT

La dotation prévue pour cette action est de **30,000 M€** en autorisations de programme et de **25,000 M€** en crédits de paiement. Ce budget permettra de poursuivre la mise en place de nouveaux outils numériques dans et pour les établissements. Cette action constitue une priorité régionale.

Cette priorité porte notamment sur les équipements de mobilité en remplacement progressif des PC fixes (ordinateurs portables et tablettes, PC hybrides) permis par la généralisation programmée du WIFI dans les lycées franciliens. La généralisation du WIFI emporte également le renouvellement progressif des réseaux et des serveurs du réseau pédagogique d'ici 2 ans. Ainsi, la Région accélère sa politique de déploiement : 700 bornes installées en 2018 – 2 400 bornes en 2019 – 3 300 bornes en 2020.

Seuls les PC puissants, de filières techniques essentiellement, resteront sur des plateformes fixes. La Région poursuit également l'installation de matériels de visualisation collective ; écrans tactiles et vidéoprojecteurs dans 100 % des salles de classes d'ici deux ans.

Cette ambition politique se traduit par des dispositifs support.

Pour la maintenance à distance : des équipements réseaux et serveurs des lycées (2020 sera marqué par le lancement du centre de service régional dans le cadre d'un nouveau marché).

Pour la mise en place des systèmes de gestion des équipements individuels des lycéens (MDM). Ces systèmes sont étudiés en fonction des retours des référents numériques des lycées et des académies et visent à la simplification et l'automatisation des installations, à partir de la rentrée 2020.

Enfin, pour les évolutions de Monlycée.net. Il est enrichi de nombreux nouveaux services soutenant l'adoption par les lycées de nouvelles applications et leurs mises à jours (techniques et contenus pédagogiques) pour les langues, l'économie, les sciences. Ces mises à jour sont fonction des retours des usagers. Ces évolutions concernent également la mise en place d'un catalogue intégré à Monlycée.net pour les manuels numériques adoptés par les 320 lycées publics franciliens. À la rentrée 2020, 100 % des lycées seront connectés à Monlycée.net.

223 - Lycées privés

Programme : Participation à la rénovation des lycées privés

Action : Participation à la rénovation des lycées privés

Cette action est dotée en 2020 de **9,000 M€** en autorisations de programme.
Une dotation en crédits de paiement est prévue à hauteur de **2,000 M€** pour permettre le versement des participations.

224 - Participation à des cités mixtes

Programme : Rénovation des cités mixtes départementales

Action : Rénovation des cités mixtes départementales

Cette action est dotée d'une part de **0,055 M€** en autorisations de programme pour contribuer aux travaux de rénovation des cités mixtes départementales.

Programme : Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales

Une dotation de **0,300 M€** en autorisations de programme et de **0,120 M€** en crédits de paiement est inscrite sur cette action pour 2020. Elle est destinée à financer les programmes de travaux élaborés en concertation avec le département des Yvelines.

Programme : Équipement des cités mixtes départementales

Action : Equipement des cités mixtes départementales

Une dotation de **0,240 M€** en autorisations de programme et de **0,100 M€** en crédits de paiement est prévue afin d'attribuer les dotations d'équipement aux lycées qui demeurent sous gestion départementale.

Programme : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées

Ce programme permet de réaliser des opérations de maintenance, soit en maîtrise d'ouvrage régionale pour les travaux programmés avec les départements, soit dans le cadre des marchés à bons de commande.

Au titre du plan pluriannuel de maintenance sur les cités mixtes régionales comme pour les EPLE, une priorité est accordée aux travaux relatifs à la sécurité, à l'hygiène et au clos couvert. Il se décline en actions permettant d'identifier la localisation des travaux à réaliser dans les cités mixtes.

2,130 M€ sont prévus en 2020 en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre de cette

action.

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège

0,780 M€ sont prévus en 2020 en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre de cette action.

Action : Fonds d'urgence aux CMR

Au même titre que le fonds d'urgence pour les EPLE, une enveloppe de **0,090 M€** d'autorisations de programme et de crédits de paiement est prévue pour les cités mixtes régionales sur cette action.

Programme : Equipement des cités mixtes régionales

Action : Matériel pédagogique

Cette action est dotée **2,000 M€** en autorisations de programme et de **1,300 M€** en crédits de paiement pour 2020.

Action : Transports

Cette action est dotée de **0,040 M€** en autorisations de programme et de **0,030 M€** en crédits de paiement.

Action : Etudes liées aux cités mixtes régionales

Cette action est dotée de **0,500 M€** en autorisations de programme et **0,300 M€** en crédits de paiement pour 2019.

Action : Développement des TICE et des ENT

Cette action est dotée de **2,900 M€** en autorisations de programme et de **2,600 M€** en crédits de paiement. Ce programme permettra de mettre en œuvre les politiques d'équipement, de manière identique à celles des lycées publics.

Programme : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées

Ce programme permet de réaliser des opérations de maintenance, soit en maîtrise d'ouvrage régionale pour les travaux programmés avec les départements, soit dans le cadre des marchés à bons de commande notamment :

Sous hypothèse que les conventions soient signées en 2020, les travaux en attente seront donc lancés.

Cette action permettra d'envisager la poursuite des travaux de câblage de 5,750 M€ afin d'atteindre l'objectif fixé de lycées 100 % numérique en 2020.

Au titre du plan pluriannuel de maintenance sur les cités mixtes régionales, une priorité sera accordée aux travaux relatifs à la sécurité et à l'hygiène. Il se décline en actions permettant d'identifier la localisation des travaux à réaliser dans les cités mixtes.

Une dotation de **16,723 M€** en autorisations de programme et de **10,000 M€** en crédits de paiement est prévue en 2020 au titre de cette action.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges

Une dotation de **3,927 M€** en autorisations de programme et de **2,500 M€** en crédits de paiement est prévue au titre de cette action.

Action : Bâtiments démontables - part lycées

0,010 M€ sont inscrits en autorisations de programme **0,010 M€** en crédits de paiement en 2020 afin d'exécuter les marchés en cours.

Action : Bâtiments démontables - parties collèges

0,005 M€ sont inscrits en autorisations de programme et **0,005 M€** en crédits de paiement en 2020 afin d'exécuter les marchés en cours.

Programme : Etudes générales cités mixtes régionales

Les trois actions de ce programme permettent de suivre les remboursements attendus des Départements pour la partie des études concernant les collèges et les parties communes des cités scolaires. Une enveloppe de **0,500 M€** en autorisations de programme et de **0,400 M€** en crédits de paiement est prévue en 2020.

Programme : Rénovation des cités mixtes régionales

Action : Rénovation des cités mixtes régionales

Cette action sera dotée de **10,000 M€** en autorisations de programme. Elle permettra notamment d'individualiser l'opération ciblée demi-pension pour la CMR Paul Valéry à Paris, permettant d'engager la restructuration de l'établissement en globalité.

5,000 M€ sont prévus en crédits de paiement sur 2020.

28 - Autres services périscolaires et annexes

Programme : Installations sportives à l'usage des lycéens

Action : Installations sportives à l'usage des lycéens

Il n'existe plus d'engagement à couvrir sur cette action en crédits de paiement en 2020. Le plan d'installation d'équipements sportifs dans les lycées est pris en charge dans le budget sports.

Programme : Schéma des formations

Il n'existe plus d'engagement à couvrir sur cette action en crédits de paiement.

Programme : Manuels et ressources pédagogiques

Action : Manuels et ressources pédagogiques

L'action est dotée de **20,000 M€** en autorisations de programme et de **30,000 M€** en crédits de paiement.

Cette action permet le financement des tablettes /PC et manuels papier ou numériques qui seront déployés à la rentrée 2020, deuxième année de la réforme.

Plus de 130 M€ d'autorisations de programme ont été votées à cette fin en 2019 et un complément de 20 M€ d'autorisations de programme est prévu en 2020 pour renforcer le dispositif et offrir à ceux qui n'ont pas fait le choix du numérique à la rentrée 2019 la possibilité de commencer une transition vers le 100 % numérique.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2020
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2020

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
932 - Enseignement	297,256	279,403	267,344	268,003
22 - Enseignement du second degré	259,652	241,693	231,740	230,293
222 - Lycées publics	172,507	154,132	144,595	142,732
Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics <i>HP222-017</i>	138,795	139,878	140,795	139,878
Maintenance immobilière	13,740	14,510	13,740	14,510
Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets	0,100	0,100	0,100	0,100
DGFL lycées publics	74,153	73,060	74,153	73,060
Prestations chauffage des lycées publics	26,022	26,938	28,022	26,938
Prestations électricité des lycées publics	22,000	22,220	22,000	22,220
Equipements de protection individuelle des agents des lycées	1,300	1,300	1,300	1,300
Accès Internet THD lycées publics	1,480	1,750	1,480	1,750
Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires <i>HP222-018</i>	33,712	14,254	3,800	2,854
Action de gestion scolaire	0,150	0,045	0,150	0,045
Prestations liées aux travaux	3,200	2,359	3,200	2,359
Impôts, loyers et taxes	0,150	0,150	0,150	0,150
Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles	0,300	0,300	0,300	0,300
Travaux de maintenance et d'entretien	29,912	11,400		
223 - Lycées privés	67,500	68,000	67,500	68,000
Lycées privés forfait d'externat "matériel" <i>HP223-016</i>	33,150	34,000	33,150	34,000
Lycées privés forfait d'externat "matériel"	33,150	34,000	33,150	34,000
Lycées privés forfait d'externat "personnel" <i>HP223-028</i>	34,350	34,000	34,350	34,000
Lycées privés forfait d'externat "personnel"	34,350	34,000	34,350	34,000

PROJET DE BUDGET 2020
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2020

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
224 - Participation à des cités mixtes	19,645	19,561	19,645	19,561
Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales	0,434	0,123	0,434	0,123
<i>HP224-020</i>				
DGFL Cités mixtes départementales	0,124	0,123	0,124	0,123
Entretien des lycées en cités mixtes départementales	0,310		0,310	
Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	19,211	19,438	19,211	19,438
<i>HP224-031</i>				
DGFL Cités mixtes régionales	7,341	7,328	7,341	7,328
Entretien des cités mixtes régionales - part lycées	1,870	2,070	1,870	2,070
Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes	6,300	6,300	6,300	6,300
Prestations électricité des cités mixtes régionales - parties communes	3,600	3,600	3,600	3,600
Accès Internet CMR	0,100	0,140	0,100	0,140
28 - Autres services périscolaires et annexes	37,604	37,710	35,604	37,710
Centre de ressources	0,700	0,705	0,700	0,705
<i>HP28-003</i>				
CERTA	0,290	0,295	0,290	0,295
CERGE	0,010	0,010	0,010	0,010
Campus des Métiers et des Qualifications	0,400	0,400	0,400	0,400
Aides aux élèves de second cycle	19,817	20,669	19,817	20,669
<i>HP28-004</i>				
Aide régionale à la demi-pension	14,000	14,377	14,000	14,377
Aide régionale à l'équipement des lycéens	4,317	4,000	4,317	4,000
Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires	1,500	2,292	1,500	2,292

PROJET DE BUDGET 2020
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2020

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
Schéma des formations	16,575	15,615	14,575	15,615
<i>HP28-005</i>	16,425	15,410	14,425	15,410
<i>PR28-005</i>	0,150	0,205	0,150	0,205
Budget d'autonomie éducative et réussite des élèves	3,490	5,965	2,990	5,965
Développement des TICE et des ENT	8,327	8,300	7,827	8,300
Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations	2,708	1,150	2,208	1,150
Olympiades des métiers	0,050	0,200	0,050	0,200
Budget autonomie des lycées	2,000		1,500	
Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	0,512	0,721	0,512	0,721
<i>HP28-009</i>				
Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE	0,052	0,093	0,052	0,093
Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS	0,300	0,295	0,300	0,295
Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE	0,160	0,333	0,160	0,333
TOTAL	297,256	279,403	267,344	268,003
HP	297,106	279,198	267,194	267,798
PR	0,150	0,205	0,150	0,205

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 932 - Enseignement	268,003
Sous fonction 22 - Enseignement du second degré	230,293
Code fonctionnel 222 - Lycées publics	142,732
60612 : Énergie - Electricité	44,020
60613 : Chauffage urbain	2,838
60636 : Habillement et Vêtements de travail	1,000
6132 : Locations immobilières	0,010
614 : Charges locatives et de copropriété	0,005
6156 : Maintenance	2,300
617 : Études et recherches	0,090
6182 : Documentation générale et technique	0,010
6226 : Honoraires	0,050
6227 : Frais d'actes et de contentieux	0,229
6228 : Divers	0,360
6231 : Annonces et insertions	0,269
6234 : Réceptions	0,005
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,005
6241 : Transports de biens	0,650
6262 : Frais de télécommunications	1,750
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,010
6282 : Frais de gardiennage	1,100
63512 : Taxes foncières	0,040
63513 : Autres impôts locaux	0,010
637 : Autres impôts, taxes et vers. assimilés (autres organismes)	0,080
65511 : Etablissements publics	73,060
65735 : Autres groupements de collectivites et EPL	14,810
6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,021
678 : Autres charges exceptionnelles	0,010
Code fonctionnel 223 - Lycées privés	68,000
65512 : Etablissements privés	68,000
Code fonctionnel 224 - Participation à des cités mixtes	19,561
60612 : Énergie - Electricité	5,600
60613 : Chauffage urbain	3,362
6156 : Maintenance	0,938
6262 : Frais de télécommunications	0,140
65511 : Etablissements publics	7,451
65735 : Autres groupements de collectivites et EPL	2,070
Sous fonction 28 - Autres services périscolaires et annexes	37,710

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
617 : Études et recherches	9,471
6182 : Documentation générale et technique	0,150
6226 : Honoraires	0,005
6228 : Divers	1,313
6231 : Annonces et insertions	0,006
6234 : Réceptions	0,020
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,015
6518 : Autres	0,010
65734 : Communes et structures intercommunales	0,030
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	22,965
65736 : SPIC	0,100
65738 : Organismes publics divers	1,450
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	2,175
TOTAL	268,003

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

932 - Enseignement

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics

Action : Maintenance immobilière

Une enveloppe de **14,510 M€** est proposée en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de fonctionnement sur cette action, incluant le financement des contrôles techniques et les contrats d'entretien obligatoire relatifs aux ascenseurs, aux systèmes de sécurité incendie, etc.

Action : Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets

Les crédits inscrits, à hauteur de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, permettront de prendre en charge les opérations d'élimination et de retraitement d'une partie des déchets spéciaux des lycées.

Action : DGFL lycées publics

Une enveloppe de **73,060 M€** est prévue en autorisations d'engagement et en crédits de paiement afin de financer la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGFL) 2020 au titre des lycées publics.

La dotation aux établissements est structurée par trois grands postes : dépenses pédagogiques, la viabilisation, l'entretien et les charges, enfin le chauffage. La prise en charge directe par la Région de la fourniture de gaz se poursuit progressivement. Ainsi, pour la DGFL 2020, sur les 463 EPLE, la Région a repris les contrats pour 446 d'entre eux. Les EPLE restants continuent à bénéficier d'une dotation chauffage au sein de leur DGFL au vu de leur mode complexe de chauffage (fioul, géothermie, biomasse) non compris dans les marchés de la Région. Hors chauffage, cette dotation est en progression de 0,5 % par rapport à 2019.

À cela s'ajoute la dotation de solidarité, le fonds commun de fonctionnement et la dotation pour la lutte contre le décrochage scolaire.

Pour 2020, la dotation de solidarité est maintenue au bénéfice de 159 lycées avec la reconduction du barème à l'élève de 45 euros. L'ajout d'un lycée supplémentaire par rapport à 2019 fait augmenter mécaniquement ce poste de + 2 %.

Le fonds commun de fonctionnement représente 3 % de la base calculée de la dotation. Ce système de mutualisation est poursuivi afin de répondre en cours d'exercice aux établissements devant faire face à des dépenses imprévues et à des aléas majeurs.

Enfin, dans le cadre de la politique de lutte contre le décrochage scolaire et pour soutenir les établissements reprenant en formation certains de ces élèves, une provision de 0,400 M€ pour l'année 2020 est prévue en augmentation de + 33 % par rapport à 2019.

Au global, sur le périmètre élargi de la DGFL y compris les dépenses de chauffage, d'électricité et d'équipement des agents des lycées s'établissent à 142,869 M€ en autorisations d'engagement, soit +0,03 %.

Action : Prestations chauffage des lycées publics

Cette action est dotée de **26,938 M€** en autorisations d'engagement et en crédit de paiement afin de financer la fourniture d'énergie pour le chauffage des lycées. Ce poste est en augmentation par rapport à 2019. Cela traduit la reprise dans le budget de la Région des prestations de chauffage auparavant incluses dans la DGFL.

La gestion directe de l'achat de fluides permet à la Région la mise en œuvre d'une politique de maîtrise

des consommations et des coûts de l'énergie conformément au plan climat.

Action : Prestations électricité des lycées publics

Depuis 2016, les dépenses d'électricité des lycées publics sont prises en charge par la Région. Une enveloppe de **22,220 M€** est proposée en autorisations d'engagement et en crédits de paiement à cet effet pour 2020.

Action : Equipements de protection individuelle des agents des lycées

Action créée en 2017 afin de prendre en charge à l'échelle régionale le coût des équipements de protection individuelle des agents des lycées, elle est dotée en 2020 de **1,300 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Accès Internet THD lycées publics

Nouvelle action créée pour le BP 2018 afin d'individualiser les services d'accès à Internet des lycées dans le cadre de l'accompagnement de l'accès au très haut débit, au titre des lycées publics.

Cette action sera dotée de **1,750 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour des actions de maintenance.

Programme : Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires

Action : Action de gestion scolaire

Dotée de **0,045 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, cette action permet notamment de prendre en charge les dépenses liées aux frais d'insertion dans les publications officielles, ainsi que le règlement des cotisations du syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité d'Ile-de-France (SIGEIF) et du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communications (SIPPEREC).

Action : Prestations liées aux travaux

Autorisation d'engagement de 2,359 M€ et en crédits de paiement.

Action : Impôts, loyers et taxes

Une dotation de **0,150 M€** est prévue sur cette action en 2020 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cette action permet de régler les taxes locales dues par la Région pour des lycées fermés, en attente de réaffectation ou de reconstruction, les dépenses afférentes à la location de terrains ou d'ateliers ainsi que d'assurer la prise en charge de loyers dans le cadre d'opérations de rénovation et les provisions de conciliation ordonnées par les tribunaux.

Elle permet enfin d'imputer la redevance d'archéologie préventive.

Action : Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles

Une dotation de **0,300 M€** est prévue à ce titre pour 2020 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cette action permet de régler les différents contentieux qui interviennent en cours d'année ainsi que les intérêts moratoires.

Action : Travaux de maintenance et d'entretien

Une dotation de **11,400 M€** est proposée en autorisations d'engagement sur cette action correspondant à la part fonctionnement du marché de partenariat global de performance (enveloppe thermique de 60 établissements).

Cette dotation vise à couvrir la part des intérêts financiers et de la maintenance obligatoires dans ce type de contrats de partenariats. Les autorisations d'engagement traduisent l'inscription budgétaire de l'accord-cadre pour lequel les premiers crédits de paiements correspondant aux loyers financiers débiteront en 2022.

223 - Lycées privés

Programme : Lycées privés forfait d'externat "matériel"

Action : Lycées privés forfait d'externat "matériel"

Pour la part matériel du forfait d'externat, un montant de **34,000 M€** est inscrite en autorisations d'engagement et en crédits de paiement en 2020.

Programme : Lycées privés forfait d'externat "personnel"

Action : Lycées privés forfait d'externat "personnel"

Pour la part personnel du forfait d'externat, un montant de **34,000 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est inscrit en 2020.

224 - Participation à des cités mixtes

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales

Action : DGFL Cités mixtes départementales

Une enveloppe de **0,123 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est prévue au titre de la dotation globale de fonctionnement pour 2020 concernant des établissements dont la gestion relève du département des Yvelines (lycée Franco-Allemand de Buc, lycée international de Saint-Germain).

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales

Action : DGFL Cités mixtes régionales

Une dotation de **7,328 M€** d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement est prévue sur cette action afin de verser la dotation globale de fonctionnement aux 45 établissements en cités mixtes régionales, dont la gestion a été confiée à la Région, calculée selon les mêmes modalités que la DGFL des autres lycées franciliens.

Action : Entretien des cités mixtes régionales - part lycées

L'action est dotée de **2,070 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. En augmentation de + 2 %, elle permettra le financement des contrôles techniques et des contrats de maintenance et d'entretien obligatoires.

Action : Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes

L'action est dotée de **6,300 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour la fourniture d'énergie ainsi que pour la réalisation des prestations de maintenance des équipements de chauffage des établissements dans le cadre du marché régional d'exploitation des installations de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire, conclu en 2013 pour une durée de neuf ans.

Action : Prestations électricité des cités mixtes régionales - parties communes

L'action est dotée de **3,600 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour la fourniture d'électricité des cités mixtes régionales.

Action : Accès Internet CMR

Nouvelle action créée pour le BP 2018 afin d'individualiser les services d'accès à Internet des cités mixtes régionales dans le cadre de l'accompagnement de l'accès au très haut débit, au titre des cités mixtes régionales.

Cette action est dotée de **0,140 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

28 - Autres services périscolaires et annexes

Programme : Centre de ressources

Action : CERTA

Le GIE CERTA (Centre de Ressources Techniques Avancées) associe Renault, l'Éducation Nationale et la Région Ile-de-France. Les partenaires se partagent la prise en charge des dépenses de fonctionnement. L'Éducation Nationale affecte au CERTA des postes permanents, Renault met à disposition du groupement 1500 m² de locaux. La Région prend en charge les dépenses de fonctionnement relatives aux actions de formation initiale ainsi que le transport des élèves sur le site de formation. Une dotation de **0,295 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est inscrite à cet effet en 2020.

Action : CERGE

Le CERGE (Centre État Région en Génie Électrique) est situé dans les locaux du lycée Jean Macé à Vitry-sur-Seine (94). L'Éducation Nationale affecte des postes de formateurs et de coordonnateur et la Région met à disposition des élèves de l'ensemble de la Région Ile-de-France des filières du génie électrique des installations spécifiques professionnelles (haute tension, laboratoire de compatibilité électromagnétique). Une dotation de **0,010 M€** est inscrite à cet effet en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Campus des Métiers et des Qualifications

Au titre des campus des métiers, cette action pour 2020 vise à soutenir le développement de la labellisation pour les établissements engagés dans ces projets au service de l'attractivité et de l'excellence la voie professionnelle.

0,400 M€ sont inscrits en autorisation d'engagement et en crédits de paiement pour soutenir le fonctionnement des 6 campus des métiers et des qualifications déjà labellisés ou en cours de labellisation (0,300 M€) et la préfiguration de 3 nouveaux campus à labelliser (0,100 M€).

Programme : Aides aux élèves de second cycle

Action : Aide régionale à la demi-pension

Cette action est dotée de **14,377 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au budget 2020.

L'action se compose de deux dispositifs : la tarification au quotient familial (QF) pour tous les lycéens des établissements publics ; l'aide régionale à la demi-pension (ARDP) pour les élèves des lycées privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale.

Action : Aide régionale à l'équipement des lycéens

Le montant des crédits inscrits pour cette action s'élève à **4,000 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cette action correspond au dispositif permettant aux établissements d'acquérir et de mettre à disposition des élèves des équipements, outillages et matériels individuels coûteux que nécessitent certaines filières de l'enseignement professionnel et technologique.

Cette aide bénéficiera, à la rentrée scolaire 2020, aux élèves de première année des formations dites de "production" et de certaines formations dites de "service" dans les lycées publics et privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale.

Action : Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires

Une enveloppe de **2,292 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée au budget 2020 pour les établissements publics et privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale.

Cette aide permet de compléter les collections suite aux pertes et détériorations d'ouvrages pour les effectifs des niveaux IV (baccalauréat) et V (CAP) non concernés par la réforme à la rentrée 2020, de verser les compléments dans le cadre de l'évolution des effectifs et de reconduire la mesure relative à l'achat des livrets d'exercices dits "consommables" pour l'ensemble des élèves des niveaux IV et V de la voie professionnelle (y compris les élèves concernés par la réforme).

Programme : Schéma des formations

Action : Budget d'autonomie éducative et réussite des élèves

Cette action fait l'objet d'une dotation de **5,965 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur cette action pour 2020. Elle finance principalement le budget d'autonomie éducative créé en septembre 2019 par délibération du conseil régional et les actions éducatives conduites en partenariats avec l'Education nationale.

Le budget d'autonomie éducative - BAE- est doté de 4,900 M€. Il est financé par l'extinction des anciens dispositifs (dont le fonds d'autonomie des élèves) jugés trop complexes par les établissements. Le fonctionnement du BAE donne aux établissements une large autonomie sur le choix et la conduite de leurs projets éducatifs portés pour voire par les élèves. Le fonctionnement simplifié sur la base du remboursement de factures sur projet a pour objectif de servir le maximum d'établissements alors que les cadres antérieurs freinaient l'entrée dans les dispositifs régionaux d'un grand nombre.

Parmi les thématiques couvertes par l'action « réussite des élèves », on peut souligner : l'accompagnement des élèves au cours d'une maternité ou d'une longue maladie, le soutien aux actions de repérage et/ou d'accompagnement des jeunes décrochés, afin de leur permettre d'engager un parcours d'insertion professionnelle ou de reprendre une formation initiale dans le cadre du dispositif Phénix, l'accompagnement des transitions des élèves de la troisième vers le lycée ou le CFA ou de la terminale vers l'enseignement supérieur.

Cette action soutient aussi les grands partenariats auparavant financés intégralement dans l'action citoyenneté, des projets porteurs de sensibilisation des lycées au « bien manger » et au développement des produits BIO, circuits courts et locaux.

Enfin, les enquêtes sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) sont également financées sur cette action.

Cette action n'intègre pas à ce stade du budget 2020 le droit à compensation dévolu à la Région dans le cadre du transfert de compétence de la mission d'information sur les formations et les métiers de l'Etat aux Régions prévu par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (loi LCAP). Cette compensation, dans les conditions prévues par la loi MAPTAM, se traduira par une compensation financière d'un minimum de 1,300 M€.

La Région inscrira les actions qu'elle conduit déjà dans une grande stratégie pour l'orientation (soutien et accompagnement des élèves, dispositif Olympes pour les jeunes filles, stages des lycéens) et développera de nouvelles missions pour garantir à tous l'accès à l'information.

Action : Développement des TICE et des ENT

Une dotation de **8,300 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée afin de permettre d'assurer la maintenance informatique de base pour tous les lycées, d'héberger et de maintenir en conditions opérationnelles l'ENT.

Action : Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Une enveloppe de **1,150 M€** en autorisations d'engagement et de **1,150 M€** en crédits de paiement est prévue pour le soutien aux fédérations de parents d'élèves et des actions éducatives et citoyennes dans les lycées : actions mémorielles et citoyennes (grands témoins, découverte des institutions, éducation aux médias), ouverture et respect d'autrui, laïcité, valeurs de la République, débat, lutte contre les addictions...

Action : Olympiades des métiers

Cette action est dotée de **0,200 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Elle a pour objectif le soutien aux Olympiades des métiers, concours international, organisé tous les deux ans dans l'objectif de mesurer les savoir-faire professionnels au niveau mondial et valoriser les métiers). La promotion des sélections régionales des Olympiades des Métiers sera un levier pour afin faire des lauréats des ambassadeurs des métiers dans toute la région francilienne.

Programme : Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées

Action : Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE

La dotation de **0,093 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement permettra d'attribuer une aide pour l'année scolaire 2020-2021 aux étudiants demi-pensionnaires des établissements privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale et de verser les compléments de dotations.

Action : Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS

La dotation de **0,295 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement permettra d'attribuer une aide pour l'année scolaire 2020-2021 aux étudiants de première année des filières production et de certaines filières de services répondant aux conditions de ressources et de verser les compléments de dotations.

Action : Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE

La dotation de **0,333 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement permettra d'attribuer une aide au paiement des frais de concours (inscription, hébergement, transport) pour l'année scolaire 2020-2021 aux étudiants en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) répondant aux conditions de ressources et de verser les compléments de dotations.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2020	Proposition d'AP pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
902 - Enseignement						
21 - Enseignement du premier degré	8,777		1,800			6,977
Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	8,777		1,800			6,977
HP21-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	8,777		1,800			6,977
échéancier des CP sur AP 2020						
22 - Enseignement du second degré	1 161,041	596,168	540,566	523,082	421,727	271,836
222 - Lycées publics	989,107	546,968	513,200	442,955	356,590	223,328
Études générales lycées publics	18,391	6,000	8,200	7,704	6,060	2,427
HP222-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	18,391		7,729	5,976	3,780	0,906
échéancier des CP sur AP 2020		6,000	0,471	1,728	2,280	1,521
Acquisitions	0,478	4,250	4,700	0,028		
HP222-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	0,478		0,478			
échéancier des CP sur AP 2020		4,250	4,222	0,028		
Construction des lycées neufs	289,541	84,061	127,562	105,684	100,503	39,853
HP222-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	289,541		81,490	89,054	84,041	34,956
échéancier des CP sur AP 2020		84,061	46,072	16,630	16,462	4,897
Rénovation des lycées publics	513,550	300,750	257,588	227,406	188,872	140,433
HP222-004						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	513,550		198,363	163,047	140,420	11,720
échéancier des CP sur AP 2020		300,749	59,225	64,359	48,452	128,713
Grosses réparations dans les lycées publics	117,327	92,707	65,000	55,987	50,989	38,057
HP222-005						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	117,327		40,823	23,540	23,177	29,786
échéancier des CP sur AP 2020		92,707	24,177	32,447	27,812	8,271
Travaux de maintenance	0,384	9,000	9,000	0,384		
HP222-006						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	0,384		0,384			
échéancier des CP sur AP 2020		9,000	8,616	0,384		
Équipement des lycées publics	49,436	50,200	41,150	45,762	10,166	2,558
HP222-008						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	49,436		26,100	17,648	5,205	0,483
échéancier des CP sur AP 2020		50,200	15,050	28,114	4,961	2,075

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2020	Proposition d'AP pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
223 - Lycées privés	17,441	9,000	2,000	8,618	8,116	7,707
Participation à la rénovation des lycées privés	17,175	9,000	2,000	8,418	8,050	7,707
HP223-009						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	17,175		1,550	6,168	4,450	5,007
échéancier des CP sur AP 2020		9,000	0,450	2,250	3,600	2,700
Participation à l'équipement des lycées privés	0,266			0,200	0,066	
HP223-010						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	0,266			0,200	0,066	
échéancier des CP sur AP 2020						
224 - Participation à des cités mixtes	154,493	40,200	25,366	71,509	57,021	40,801
Rénovation des cités mixtes départementales	17,162	0,055		17,217		
HP224-011						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	17,162			17,162		
échéancier des CP sur AP 2020		0,055		0,055		
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	4,453	0,300	0,120	1,596	1,556	1,481
HP224-012						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	4,453		0,100	1,536	1,336	1,481
échéancier des CP sur AP 2020		0,300	0,020	0,060	0,220	
Équipement des cités mixtes départementales	0,054	0,240	0,100	0,111	0,083	
HP224-013						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	0,054		0,035	0,016	0,003	
échéancier des CP sur AP 2020		0,240	0,065	0,095	0,080	
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	0,124	3,000	3,000	0,124		
HP224-029						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	0,124		0,084	0,040		
échéancier des CP sur AP 2020		3,000	2,916	0,084		
Equipement des cités mixtes régionales	9,844	5,440	4,230	5,026	5,288	0,741
HP224-030						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	9,844		2,721	2,851	3,659	0,614
échéancier des CP sur AP 2020		5,440	1,509	2,175	1,629	0,127
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	31,833	20,665	12,516	20,711	19,272	
HP224-032						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	31,833		6,008	13,483	12,342	
échéancier des CP sur AP 2020		20,666	6,508	7,228	6,930	

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2020	Proposition d'AP pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
Etudes générales cités mixtes régionales	4,003	0,500	0,400	1,556	1,110	1,438
HP224-034						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	4,003		0,361	1,412	0,920	1,311
échéancier des CP sur AP 2020		0,500	0,039	0,144	0,190	0,127
Rénovation des cités mixtes régionales	87,020	10,000	5,000	25,168	29,712	37,141
HP224-035						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	87,020		4,500	23,878	27,472	31,171
échéancier des CP sur AP 2020		10,000	0,500	1,290	2,240	5,970
28 - Autres services périscolaires et annexes	37,742	20,000	30,000	27,742		
Installations sportives à l'usage des lycéens	1,392			1,392		
HP28-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	1,392			1,392		
échéancier des CP sur AP 2020						
Schéma des formations	0,250			0,250		
HP28-005						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	0,250			0,250		
échéancier des CP sur AP 2020						
Manuels et ressources pédagogiques	36,100	20,000	30,000	26,100		
HP28-010						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	36,100		28,000	8,100		
échéancier des CP sur AP 2020		20,000	2,000	18,000		
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	1 207,560	616,168	572,366	550,824	421,727	278,813
Total des CP sur AP antérieures à 2020	1 207,560		400,526	375,753	306,871	124,412
Total des CP sur AP 2020		616,168	171,840	175,071	114,856	154,401

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2020	Proposition d'AE pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
932 - Enseignement						
22 - Enseignement du second degré	55,414	241,693	230,293	18,818	4,996	43,001
222 - Lycées publics	50,829	154,132	142,732	14,457	4,772	43,001
Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	20,735	139,878	139,878	11,588	1,890	7,258
HP222-017						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020	20,735		10,897	1,071	1,600	7,168
échéancier des CP sur AE 2020		139,878	128,981	10,517	0,290	0,090
Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	30,094	14,254	2,854	2,869	2,882	35,743
HP222-018						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020	30,094		1,700	1,874	1,666	24,853
échéancier des CP sur AE 2020		14,255	1,154	0,995	1,216	10,890
223 - Lycées privés	0,097	68,000	68,000	0,097		
Lycées privés forfait d'externat "matériel"	0,058	34,000	34,000	0,058		
HP223-016						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020	0,058		0,058			
échéancier des CP sur AE 2020		34,000	33,942	0,058		
Lycées privés forfait d'externat "personnel"	0,039	34,000	34,000	0,039		
HP223-028						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020	0,039		0,039			
échéancier des CP sur AE 2020		34,000	33,961	0,039		
224 - Participation à des cités mixtes	4,488	19,561	19,561	4,264	0,224	
Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales	0,494	0,123	0,123	0,270	0,224	
HP224-020						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020	0,494		0,009	0,261	0,224	
échéancier des CP sur AE 2020		0,123	0,114	0,009		
Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	3,994	19,438	19,438	3,994		
HP224-031						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020	3,994		3,567	0,427		
échéancier des CP sur AE 2020		19,438	15,871	3,567		

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2020	Proposition d'AE pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
28 - Autres services périscolaires et annexes	19,440	37,710	37,710	13,039	6,402	
Centre de ressources	0,438	0,705	0,705	0,438		
HP28-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020	0,438		0,219	0,219		
échéancier des CP sur AE 2020		0,705	0,486	0,219		
Aides aux élèves de second cycle	0,589	20,669	20,669	0,589		
HP28-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020	0,589		0,589			
échéancier des CP sur AE 2020		20,669	20,080	0,589		
Schéma des formations	18,413	15,615	15,615	12,012	6,402	
HP28-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020	18,413		9,811	7,567	1,036	
échéancier des CP sur AE 2020		15,410	5,599	4,445	5,366	
PR28-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020						
échéancier des CP sur AE 2020		0,205	0,205			
Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées		0,721	0,721			
HP28-009						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020						
échéancier des CP sur AE 2020		0,721	0,721			
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	74,854	279,403	268,003	31,857	11,398	43,001
Total des CP sur AE antérieures à 2020	74,854		26,889	11,419	4,526	32,021
Total des CP sur AE 2020		279,403	241,114	20,438	6,872	10,980

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	15,015	15,486	14,215	8,410
<i>HP224-032</i>				
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées	12,000	11,366	11,500	6,556
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges	3,000	3,820	2,700	1,611
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - parties communes				0,063
Bâtiments démontables - part lycées	0,010	0,246	0,010	0,173
Bâtiments démontables - parties collèges	0,005	0,054	0,005	0,007
Etudes générales cités mixtes régionales	0,500	1,800	0,500	1,399
<i>HP224-034</i>				
Etudes générales cités mixtes régionales - part lycées	0,400	1,600	0,400	1,153
Etudes générales cités mixtes régionales - part collège	0,100	0,200	0,100	0,180
Etudes générales cités mixtes régionales - parties communes				0,066
Rénovation des cités mixtes régionales	6,221	7,242	22,750	5,613
<i>HP224-035</i>				
Rénovation des cités mixtes régionales	6,221	7,242	22,750	5,613
28 - Autres services périscolaires et annexes	18,205	130,205	20,255	89,836
Installations sportives à l'usage des lycéens			2,000	1,424
<i>HP28-001</i>				
Installations sportives à l'usage des lycéens			2,000	1,424
Schéma des formations	0,205	0,205	0,255	0,412
<i>HP28-005</i>				
Logiciels et matériels didactiques	0,005	0,005	0,005	0,009
Budget participatif économie d'énergie lycées	0,200	0,200	0,250	0,127
Budget autonomie des lycées				0,276
Manuels et ressources pédagogiques	18,000	130,000	18,000	88,000
<i>HP28-010</i>				
Manuels et ressources pédagogiques	18,000	130,000	18,000	88,000
TOTAL	649,400	762,759	536,275	516,816
HP	649,400	762,759	536,275	516,816

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

902 - Enseignement

21 - Enseignement du premier degré

Programme : Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées

Action : Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées

Les affectations votées en 2019 sur cette action s'élèvent à **3,424 M€**.

1,600 M€ devraient être mandatés au titre de l'année 2019.

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

Programme : Études générales lycées publics

Action : Etudes générales lycées publics

Les affectations s'élèvent à **8,200 M€** et se répartissent notamment comme suit :

4,650 M€ ont été affectés au titre d'une affectation globale «Marchés études et prestations intellectuelles».

Cette affectation a permis notamment d'assurer l'exécution des marchés suivants :

- l'assistance technique de couverture et d'étanchéité des toitures ;
- les missions diverses de contrôle technique portant sur les EPLE ;
- les études sols préalables à la construction, la rénovation la réhabilitation et l'extension des lycées ;
- l'assistance technique relative aux travaux d'installation de chauffage ;
- l'assistance technique en matière de câblage ;
- les accords-cadres à bons de commande pour la coordination sécurité et protection santé dans les EPLE ;
- le marché de prestations intellectuelles pour l'assistance technique à la fourniture des bâtiments démontables ;
- le marché de recensement, de revêtement et assistance technique liés à l'amiante et établissement de la cartographie ;
- le marché de recensement des revêtements à base de plomb ;
- les accords-cadres de prestations intellectuelles sur les diagnostics relatifs à la sécurité incendie ;
- les accords-cadres de prestations intellectuelles et coordination SSI ;
- le marché d'intervention topographique et de géomètres experts ;
- le marché d'assistance et de mise à jour des plans de préventions des risques ;
- le marché d'études préalables à la mise au point de programme et ou de définition de capacités d'accueil maximale pour les EPLE.

3,100 M€ ont été affectés en 2019 dans le cadre d'un marché d'assistance technique pour les études d'activation des réseaux informatiques préalablement à la mise en place des réseaux informatiques destinés à une utilisation pédagogique et administrative dans les EPLE de la Région d'Île de-France. Des études sont en effet effectuées pour que l'activation des réseaux soit cohérente avec les besoins des établissements et les prescriptions techniques définies par le groupe de travail Académies / Région. Les études sur l'année 2019 sont en forte augmentation, en effet, le nombre de constructions et rénovations de lycées ont impacté les installations numériques devenues au fil des années indispensables en classe. L'installation progressive de bornes wifi, la rénovation des réseaux ont également contribué à cette augmentation.

0,450 M€ ont été affectés au titre d'affectations provisionnelles en études.

9,408 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Acquisitions

Action : Acquisitions de terrains

Les crédits affectés à hauteur de **1,695 M€** en autorisations de programme ont permis la prise en charge des frais notariés des opérations foncières en cours.

1,469 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Construction des lycées neufs

Action : Construction des lycées neufs

Sur cette action **164,155 M€** ont été affectés en autorisations de programme dont :

- La reconstruction de l'internat de 170 places et extension de 30 places du lycée Uruguay à Avon (77) pour 18,008 M€ ;
- Marché de partenariat pour la construction du Lycée Pierrefitte (93) pour 45,644 M€ ;
- Marché de partenariat pour la construction du Lycée de Palaiseau (91) pour 55,823 M€ ;
- Extension de capacité de 300 places au Lycée Camille Claudel à Mantes-La-Ville (78) pour 21,390 M€ ;
- Construction d'une demi-pension et restructuration des ateliers au Lycée Jules Ferry Versailles (78) pour 17,000 M€ ;
- Extension de capacité du Lycée Henri Sellier à Livry-Gargan (93) pour 4, 841 M€.

45,780 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action notamment sur les opérations suivantes :

- pour le marché de partenariat pour le lycée de Palaiseau (91) (2,348 M€ mandatés) ;
- pour le marché de partenariat pour le lycée de Pierrefitte (93) (1,996 M€ mandatés) ;
- construction d'une extension et restructuration des ateliers au lycée Alexandre Denis (91) (11,323 M€ mandatés) ;
- construction du lycée Emilie Brontë à Lognes (77) (4,243 M€ mandatés) ;
- construction d'un internat de 150 places au lycée Bachelard à Chelles (77) (2,134 M€ mandatés) ;
- construction d'un internat de 100 places au lycée Alfred Nobel à Clichy-sous-Bois (93) (3,001 M€ mandatés) ;
- construction d'un internat de 100 places au lycée Arago à Villeneuve-Saint-Georges (94) (1,285 M€ mandatés) ;
- construction d'un lycée neuf de 1200 places à Cormeilles-en-Parisis (95) (1,882 M€ mandatés) ;
- extension du lycée Becquerel à Nangis (77) (0,572 M€ mandatés) ;
- extension du lycée Pierre Mendès France à Villiers-le-Bel (95) (0,526 M€ mandatés) ;
- extension de capacité de 100 places au lycée Albert Camus à Bois Colombes (92) (0,879 M€ mandatés) ;
- construction d'un lycée neuf à Boulogne Billancourt (92) (0,503 M€ mandatés).

Programme : Rénovation des lycées publics

Action : Rénovation des lycées publics

Les crédits affectés à hauteur de **152,449 M€** d'autorisations de programme sur cette action ont été utilisés :

Pour le lancement de nouvelles opérations au titre du Programme Prévisionnel d'Investissement, avec un volume d'études de **38,000 M€** correspondant à un volume d'opérations de **216,000 M€**, notamment la rénovation globale des lycées Pierre de Coubertin à Meaux (77), Georges Cormier et Jules Ferry à Coulommiers (77), Jean Jaurès à Chatenay-Malabry (92) et Évariste Galois à Sartrouville (78).

Pour permettre l'engagement des travaux, en particulier :

Des rénovations globales notamment :

- lycée Georges Brassens à Villeneuve le roi (94) (0,430 M€) ;
- lycée Joseph Cugnot à Neuilly/Marne (93) ;
- lycée Marcel Cachin à Saint Ouen (93) ;
- le démarrage de la rénovation globale du lycée Pierre Mendès France à Ris-Orangis (91) (5,839 M€) ;
- la reconstruction du lycée Léonard de Vinci à Saint-Germain-en-Laye (78) (2,500 M€) ;
- la rénovation simple du lycée Louise Michel à Bobigny (93) (1,349 M€) ;
- la rénovation globale du lycée Eugène Ronceray à Bezons (95) (1,177 M€).

Des opérations ciblées dont :

- la restructuration de la demi-pension du lycée Galilée à Cergy (95) ;

- la rénovation de l'internat au lycée Uruguay France à Avon (77) (16,892 M€) ;
- la réhabilitation des ateliers aux lycée Adrienne Bolland à Poissy (78) (8,764 M€) ;
- la restructuration du site Ouest du lycée Gustave Monod à Enghien les Bains (95) (4,373 M€) ;
- la restructuration de la demi-pension du lycée Van Gogh à Aubergenville (78) (1,776 M€) ;
- la restructuration du service de restauration du lycée Gaston Bachelard à Chelles (77) (1,509 M€) ;
- la restructuration extension du lycée Gabriel Péri à Champigny (94) (1,400 M€).

Des opérations à intérêt patrimonial telles que la restauration de la fresque de Jean Restout et des décors couplés aux travaux de rénovation de la Coupole à la croisée de la bibliothèque des Génovéfains du Lycée Henri IV à Paris (5ème).

Enfin pour permettre la poursuite de l'engagement régional dans le cadre des opérations d'accessibilité (Adap) à hauteur de **6,000 M€**.

Les crédits de paiement mandatés en 2019 s'établissent à **131,658 M€**, en adéquation avec les besoins identifiés par les mandataires.

Parmi ces opérations notamment :

- reconstruction globale et extension d'un internat au lycée Jacques Feyder à Epinay-sur seine (93) (15,052 M€) ;
- rénovation globale du lycée Voillaume à Aulnay-Sous-Bois (93) (13,963 M€) ;
- restructuration globale et extension au Darius Milhaud au Kremlin Bicêtre (94) (11,375 M€) ;
- réhabilitation des ateliers aux lycée Adrienne Bolland à Poissy (78) (5,936 M€) ;
- résorption des bâtiments démontables et modulaires au lycée Alfred Nobel à Clichy-sous-Bois (93) (5,424 M€) ;
- conception et réalisation exploitation rénovation thermique au lycée l'Essouriau aux Ulis (91) (5,249 M€) ;
- restructuration et extension du lycée Gabriel Péri à Champigny-sur-Marne (94) (4,615 M€) ;
- reconstruction du lycée Léonard de Vinci à saint-germain-en Laye (78) (4,547 M€) ;
- reconstruction du lycée GEORGES Brassens à Villeneuve-le-Roi (94) (4,385 M€) ;
- restructuration partielle du lycée Alfred Costes à Bobigny (93) (4,265 M€).

Action : Bâtiments démontables

Les dotations affectées en 2019 sur cette action s'élèvent à **4,000 M€** en autorisations de programme. Elles permettent de répondre à l'évolution démographique ou pédagogique de certains lycées publics.

3,651 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Grosses réparations dans les lycées publics

Action : Grosses réparations dans les lycées publics

Un montant de **134,007 M€** a été affecté en 2019 au titre des grosses réparations, dont :

- 34,967 M€ afin de poursuivre l'exécution des marchés à bons de commande de travaux (pré-câblage, génie climatique, plomberie, électricité travaux d'étanchéité et les nouveaux accords cadre (SSI...)) ;
- 24,980 M€ pour des études et des travaux de grosses réparations réalisés au sein des EPLE en maîtrise d'ouvrage régionale ;
- 1,000 M€ au titre d'affectations provisionnelles pour études et travaux ;
- 5,000 M€ pour la convention de prestation intégrées des travaux de maintenance avec Ile de France construction -durable ;
- 7,995 M€ au titre d'actions et travaux menés dans le cadre des déploiements THD ;
- 1,238 M€ pour des mesures de rentrée c'est-à-dire les travaux indispensables à l'ouverture de nouvelles formations ou de nouvelles sections au sein des lycées.

81,231 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

En outre, en 2017 la Région a réalisé un diagnostic de vétusté pour chacun des 2 500 bâtiments du parc des lycées franciliens. Sur la base de cette évaluation, plusieurs rubriques d'intervention ont été

identifiées, en particulier concernant les enjeux de sécurité, de sûreté, d'hygiène et de clos couvert.

Etant donné la vétusté constatée par exemple sur les blocs sanitaires, les vestiaires et les douches des établissements, et au vu de la demande exprimée par les lycées, la Région Île-de-France a décidé d'affecter un budget dédié aux gros travaux de rénovation, en complément des affectations annuelles consacrées à la maintenance.

A ce titre **40 M€** ont été affectés pour la réalisation d'opérations d'amélioration des espaces sanitaires de divers EPLE franciliens après une ouverture de crédits dans le cadre de la décision modificative 2019.

Programme : Travaux de maintenance

Action : Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics

Des dotations à hauteur de **15,124 M€** ont été affectés aux lycées afin qu'ils réalisent des travaux avec l'assistance technique des ingénieurs et des techniciens régionaux.

Parmi celles-ci **0,142 M€** ont concerné les mesures de rentrée, c'est-à-dire les travaux indispensables à l'ouverture de nouvelles formations ou de nouvelles sections au sein des lycées.

16,242 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Fonds d'urgence

2,000 M€ d'autorisations de programme ont été affectées en 2019 afin de permettre aux lycées de réaliser des travaux ou d'installer des équipements pour répondre à un besoin ponctuel et urgent, et éviter ainsi tout dysfonctionnement dans les établissements.

2,319 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Équipement des lycées publics

Action : Matériel pédagogique

Un montant total de **26,997 M€** en autorisations de programme ont été affectées en 2019 pour poursuivre la politique d'équipement des lycées avec notamment les éléments suivants :

Une dotation de 5,586 M€ a permis l'acquisition de premiers équipements destinés aux locaux neufs ou rénovés, livrés dans le cadre des opérations de construction de lycées neufs ou de rénovations de lycées ;

Une dotation de 2,146 M€ a été consacrée aux mesures de rentrée, c'est-à-dire au financement des équipements nécessaires lors de l'ouverture de nouvelles formations ou sections dans les lycées et à l'accompagnement des réformes de l'enseignement professionnel (Filière Maintenance des matériels et la réforme de la Filière S) ;

15,453 M€ ont été affectés pour répondre aux demandes prioritaires de l'ensemble des lycées en matière de renouvellement / remplacement d'équipements exprimées lors des campagnes de saisies. Ces crédits ont également permis de répondre aux demandes de mobiliers, d'équipement audiovisuel, d'accompagner les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, de répondre aux demandes de maintenance des équipements et de sécurité des matériels ;

Un budget de 0,572 M€ a été mobilisé pour le renouvellement de marchés de fournitures d'équipement (marchés de plateaux de self et mobiliers administratifs).

Enfin, 1,400 M€ ont été consacrés à l'acquisition de chariots de nettoyage « à imprégnation » et « à pré-imprégnation » dans les EPLE.

24,899 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Transport

Une enveloppe de **0,360 M€** d'autorisations de programme a été affectée à l'équipement des lycées franciliens en véhicules de service achetés dans le cadre des marchés publics régionaux. Il s'agit de fourgonnettes tôlées ou vitrées, de fourgons et de minibus de 9 places.

0,053 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Développement des TICE et des ENT

Un budget de **26,220 M€** d'autorisations de programme a été affecté dans le cadre des politiques d'équipements numériques et aux espaces numériques de travail (ENT) en 2019.

Ce budget a permis de poursuivre la mise en place de nouveaux outils pédagogiques dans les établissements en allant vers plus de mobilité en classe et dans divers lieux clés de l'établissement (Hall, CDI, Foyer,...) :

- les équipements de mobilité en remplacement progressif des PC fixes, avec des ordinateurs portables, des tablettes, des PC hybrides ;
- le démarrage de l'installation dans 100% des salles de classes d'ici 2 ans de matériels de visualisation collective, écrans tactiles et vidéoprojecteurs ;
- le renouvellement progressif des réseaux et des serveurs du réseau pédagogique permettant de déployer le WIFI d'ici 2 ans (40% de fonds FEDER, 700 bornes déployées en 2018, 2400 bornes déployées fin 2019) ;
- les évolutions de Monlycée.net, en ajoutant de nombreux nouveaux services soutenant l'adoption des lycées, notamment une messagerie ouverte, une application mobile disponible fin 2019 et la mise en place des connecteurs permettant d'accéder à la rentrée 2019 aux manuels numériques du plan régional « virage numérique » adoptés par 320 lycées publics franciliens.

À la rentrée 2019, 420 lycées publics sont connectés à Monlycée.net.

35,105 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

223 - Lycées privés

Programme : Participation à la rénovation des lycées privés

Action : Participation à la rénovation des lycées privés

8,562 M€ ont été alloués aux lycées privés afin de mener des travaux de rénovation et d'extension de locaux des lycées privés sous contrat d'association et notamment des travaux d'accessibilité handicapés ou de mise aux normes de sécurité incendie (en cohérence avec les politiques régionales dans ces deux domaines).

En crédits de paiement, **2,342 M€** ont été mandatés.

224 - Participation à des cités mixtes

Programme : Rénovation des cités mixtes départementales

Action : Rénovation des cités mixtes départementales

Sur cette action **51,364 M€** ont été affectés en autorisations de programme pour contribuer aux travaux de rénovation de la cité mixte du lycée franco-allemand de Buc (78) gérée par le département des Yvelines et d'autre part d'une autorisation de programme de **38,300 M€** pour participer aux travaux de rénovation du lycée international de Saint Germain en Laye (78).

En crédits de paiement, **46,440 M€** sont également prévus d'être mandatés en 2019.

Programme : Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales

Aucune affectation ni mandatement n'a été réalisé dans le cadre de cette action au cours de l'exercice 2019.

Programme : Équipement des cités mixtes départementales

Action : Equipement des cités mixtes départementales

Un montant de **0,046 M€** en autorisations de programme a été affecté pour l'équipement des lycées qui demeurent sous gestion départementale.

0,062 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées

Les affectations d'autorisations de programme à hauteur de **2,268 M€** ont permis de financer des travaux via l'octroi de dotations financières aux cités mixtes régionales qui assurent leur réalisation avec l'assistance technique des ingénieurs et techniciens régionaux. Avec accord des conseils départementaux du 92, 75, 94.

3,675 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège

Les affectations d'autorisations de programme à hauteur de **0,718 M€** ont permis de financer des travaux via l'octroi de dotations financières aux cités mixtes régionales qui assurent leur réalisation avec l'assistance technique des ingénieurs et techniciens régionaux. Avec accord des conseils départementaux du 92, 75, 94.

1,394 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Fonds d'urgence aux CMR

Dans ce cadre **0,200 M€** ont été affectés au titre du fonds d'urgence des cités mixtes régionales.

0,155 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Equipement des cités mixtes régionales

Action : Matériel pédagogique

Un montant de **3,056 M€** en autorisations de programme a été affecté au titre de cette action. Ces affectations ont permis notamment :

- l'acquisition de premiers équipements destinés aux locaux neufs ou rénovés, livrés dans le cadre des opérations de construction de lycées neufs ou de rénovations de lycées pour 0,246 M€ ;

- la prise en charge des mesures de rentrée pour 0,101 M€, c'est-à-dire le financement des équipements nécessaires lors de l'ouverture de nouvelles formations ou sections dans les lycées et à l'accompagnement des réformes de l'enseignement professionnel (filière Maintenance des matériels et réforme de la Filière S).

Par ailleurs, 1,686 M€ ont été affectés pour répondre aux demandes prioritaires de l'ensemble des lycées en matière de renouvellement / remplacement d'équipements exprimées lors des campagnes de saisies. Ces crédits ont également permis de répondre aux demandes de mobiliers et de maintenance des équipements et de sécurité des matériels, d'équipement audiovisuel et d'accompagner les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire.

Un budget de 0,072 M€ a été affecté pour le renouvellement de marchés de fournitures d'équipement (marchés de plateaux de self et mobiliers administratifs) ;

Enfin, 0,300 M€ ont été affectés pour l'acquisition de chariots de nettoyage « à imprégnation » et « à pré-imprégnation » dans les EPLE.

2,215 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Transports

Un montant de **0,040 M€** d'autorisations de programme a été affecté en 2019 au titre de cette action.

0,016 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Etudes liées aux cités mixtes régionales

Sur cette action **0,500 M€** en autorisations de programme ont été affectés.

0,222 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Développement des TICE et des ENT

Une dotation de **2,640 M€** d'autorisations de programme a été affectée au titre des politiques d'équipement en matière de TICE et d'Espaces numériques de Travail pour les lycées en cités mixtes régionales, selon les mêmes caractéristiques et priorités que pour les autres EPLE franciliens.

1,622 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales

15,486 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur les actions composant ce programme, afin d'assurer la maintenance soit en maîtrise d'ouvrage régionale pour les travaux programmés avec les départements, soit dans le cadre des marchés à bons de commande. Avec accord des conseils

départementaux du 92, 75, 94.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées

11,366 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur les actions composant ce programme, afin d'assurer la maintenance dans les cités mixtes régionales, selon différents modes d'intervention dont :

- 3,565 M€ au titre des travaux de grosses réparations réalisés en maîtrise d'ouvrage régionale, dont notamment **1,050 M€** consacrés aux cités mixtes régionales parisiennes ;
- 5,680 M€ afin de poursuivre l'exécution des marchés à bons de commande de travaux (pré-câblage, génie climatique, plomberie, électricité, travaux d'étanchéité etc.) et de mesures conservatoires ;
- 0,150 M€ à titre provisionnel pour les études et travaux dans les cités mixtes régionales ;
- 0,002 M€ passées dans le cadre des actions de déploiement du THD ;

Avec l'accord des conseils départementaux du 92, 75, 94.

6,556 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges

3,820 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur les actions composant ce programme, afin d'assurer la maintenance dans les cités mixtes régionales, selon différents modes d'intervention :

- **1,344 M€** au titre des travaux de grosses réparations réalisés en maîtrise d'ouvrage régionale, dont notamment **0,331 M€** consacrés aux cités mixtes régionales parisiennes ;
- **1,418 M€** afin de poursuivre l'exécution des marchés à bons de commande de travaux (pré-câblage, génie climatique, plomberie, électricité, travaux d'étanchéité etc.) et de mesures conservatoires ;
- **0,080 M€** à titre provisionnel pour les études et travaux dans les cités mixtes régionales avec accord des conseils départementaux du 92, 75, 94.

1,611 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Bâtiments démontables - part lycées

0,246 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur cette action.

0,173 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Bâtiments démontables - parties collèges

0,054 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur cette action.

0,007 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Etudes générales cités mixtes régionales

Toutes actions confondues, ce programme présente un volume d'affectations de **1,800 M€** dont notamment **0,550 M€** affectés pour les accords-cadres à bons de commande en études et **0,150 M€** pour des affectations provisionnelles en études, avec accord des conseils départementaux 92, 75, 94.

1,399 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur ce programme.

Programme : Rénovation des cités mixtes régionales

Action : Rénovation des cités mixtes régionales

7,242 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur cette action :

- **6,437 M€** en autorisations de programme pour permettre le lancement des travaux pour l'opération de rénovation des espaces sportifs de la cité scolaire Michelet à Vanves (92) ;
- **0,800 M€** en autorisations de programme pour la restructuration liée au désamiantage du lycée Voltaire à Paris 11^{ème} (75).

5,613 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action dont :

- **1,794 M€** pour le remplacement d'une partie des installations de chauffage dans le cadre du marché d'exploitation P2P3PFI ;
- **2,811 M€** pour la restructuration du pôle science du lycée Janson de Sailly à Paris 16 ;
- **0,347 M€** pour la restructuration ciblée du pôle sciences et la réparation de la cour d'honneur du CMR Marie Curie à Sceaux (92).

28 - Autres services périscolaires et annexes

Programme : Installations sportives à l'usage des lycéens

Action : Installations sportives à l'usage des lycéens

1,424 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Schéma des formations

Action : Logiciels et matériels didactiques

Un montant de **0,005 M€** d'autorisations de programme a été affecté au titre de l'action.

0,009 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Budget participatif économie d'énergie lycées

Sur cette action **0,200 M€** en autorisations de programme ont été affectés pour poursuivre la démarche « Lycées écoresponsables », avec une soixantaine de lycées engagés chaque année.

0,127 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Budget autonomie des lycées

0,276 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action correspondant à des engagements antérieurs.

Programme : Manuels et ressources pédagogiques

Action : Manuels et ressources pédagogiques

Un montant de **130,000 M€** d'autorisations de programme a été affecté au titre de l'action.

Cette action accompagne les lycées dans le tournant du numérique permettant l'achat de plus de 120 000 tablettes et 37 000 PC à destination des lycéens franciliens.

88,000 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action :

- 53,000 M€ pour les ordinateurs portables ;
- 13,000 M€ pour les ressources numériques (supports numériques livres) ;
- 22,000 M€ pour les ressources papiers (supports livres papiers).

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Schéma des formations	16,575	14,120	14,575	8,694
<i>HP28-005</i>	16,425	13,970	14,425	8,514
<i>PR28-005</i>	0,150	0,150	0,150	0,180
Réussite des élèves	3,490	6,718	2,990	3,161
Développement des TICE et des ENT	8,327	6,300	7,827	3,655
Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations	2,708	1,052	2,208	1,443
Olympiades des métiers	0,050	0,050	0,050	0,054
Budget autonomie des lycées	2,000		1,500	0,381
Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	0,512	0,472	0,512	0,472
<i>HP28-009</i>				
Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE	0,052	0,044	0,052	0,044
Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS	0,300	0,214	0,300	0,214
Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE	0,160	0,214	0,160	0,214
TOTAL	297,256	295,776	267,344	265,267
HP	297,106	295,626	267,194	265,087
PR	0,150	0,150	0,150	0,180

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

932 - Enseignement

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics

Action : Maintenance immobilière

Le volume des affectations au titre de la maintenance immobilière s'établit à **14,235 M€**

Ce niveau d'exécution traduit le besoin des établissements en crédits afin de réaliser des interventions d'entretien spécifique qui ne relèvent pas de la section d'investissement. **0,554 M€** ont été affectés au titre de demandes des établissements en matière de maintenance immobilière.

L'exécution budgétaire des contrôles techniques et les contrats d'entretien obligatoires relatifs aux ascenseurs, aux systèmes de sécurité incendie, aux portails, etc. s'est élevée globalement à **13,681 M€**.

14,235 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : DGFL lycées publics

Pour mémoire, il est rappelé que les dotations attribuées au titre de la DGFL et destinées aux lycées en cités mixtes départementales ou régionales sont inscrites sur d'autres programmes budgétaires au sein du code fonctionnel 224 – «Participations à des cités mixtes».

Le volume des affectations au titre de la DGFL s'établit à **73,165 M€**, dont **0,300 M€** au titre de la dotation attribuée pour les lycées accueillant des élèves relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

Concernant l'exécution des crédits MLDS par le service orientation et actions éducatives, elle s'est élevée à **0,322 M€**.

Est incluse dans cette dotation de DGFL 2019, une mesure de dotation au titre d'une compensation de non-équipement (ou équipement partiel) de la nouvelle génération de chariot de lavage. A ce titre un montant de **1,400 M€** est prévu en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

72,833 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Prestations chauffage des lycées publics

Une enveloppe de **27,765 M€** a été affectée en autorisations d'engagement afin de financer la fourniture d'énergie pour le chauffage des lycées.

La gestion directe de l'achat de fluides permet à la Région la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des consommations et des coûts de l'énergie conformément au plan climat.

34,316 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action, avec un financement par redéploiement de crédits au sein du secteur.

Action : Prestations électricité des lycées publics

Depuis 2016, les dépenses d'électricité des lycées publics sont prises en charge par la Région. Une enveloppe de **27,000 M€** a été affectée en autorisations d'engagement et en crédits de paiement à cet effet pour 2019.

23,466 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Equipements de protection individuelle des agents des lycées

1,300 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement et 0,090 M€ seront mandatés en crédits de paiement.

Action : Accès Internet THD lycées publics

Une enveloppe de **1,323 M€** a été affectée afin d'individualiser les services d'accès à Internet des lycées dans le cadre de l'accompagnement de l'accès au très haut débit, au titre des lycées publics.

1,034 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires**Action : Action de gestion scolaire**

Un montant de **0,211 M€** d'autorisations de programme a été affecté au titre de l'action dont **0,032 M€** ont été affectés pour le règlement des cotisations du syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité d'Ile-de-France (SIGEIF) et du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communications (SIPPEREC).

0,109 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Prestations liées aux travaux

2,000 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement destinés à financer les actions menées au bénéfice des EPLE en dehors de leurs conditions normales de fonctionnement :

Les contrats de gardiennage-sécurité et de surveillance des établissements en cours de rénovation ;
Les déménagements rendus nécessaires pour ouvrir, dans des lycées existants, les chantiers de rénovation de locaux ainsi que les prestations de transport qui en découlent ;
Le gardiennage ou la mise en place d'équipes de sécurité incendie dans certains établissements.

2,851 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Impôts, loyers et taxes

Un montant de **0,122 M€** d'autorisations de programme a été affecté au titre de l'action.

0,149 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles

Un montant de **0,483 M€** d'autorisations de programme a été affecté au titre de l'action.

0,886 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Travaux de maintenance et d'entretien

Un montant de **27,789 M€** d'autorisations de programme a été affecté pour la part du fonctionnement du contrat pour les travaux de construction des lycées de Palaiseau et Pierrefitte dans le cadre du marché de partenariat.

Aucun mandatement n'a été effectué au titre de l'année 2019 sur cette action.

223 - Lycées privés

Programme : Lycées privés forfait d'externat "matériel"

Action : Lycées privés forfait d'externat "matériel"

Pour la part matériel du forfait d'externat, une dotation de **33,145 M€** est inscrite en autorisations d'engagement et **33,144 M€** en crédits de paiement en 2019.

L'exécution de la part matériel du forfait d'externat s'élève à **33,144 M€**.

Programme : Lycées privés forfait d'externat "personnel"

Action : Lycées privés forfait d'externat "personnel"

Pour la part personnel du forfait d'externat, un montant de **34,342 M€** en autorisations d'engagement et **34,350 M€** en crédits de paiement est inscrit en 2019.

L'exécution de la part personnel du forfait d'externat s'élève à **34,340 M€**.

224 - Participation à des cités mixtes

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales

Action : DGFL Cités mixtes départementales

Une enveloppe d'autorisations d'engagement de **0,128 M€** et de **0,125 M€** de crédits de paiement est prévue au titre de la dotation globale de fonctionnement pour 2019 concernant des établissements dont la gestion relève du département des Yvelines (lycée Franco-Allemand de Buc, lycée international de Saint-Germain), conforme à l'exécution budgétaire.

0,124 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales

Action : DGFL Cités mixtes régionales

Une dotation de **7,596 M€** d'autorisations d'engagement a été affectée et **7,482 M€** de crédits de paiement ont été mandatés sur cette action afin de couvrir la dotation globale de fonctionnement aux 46 établissements en cités mixtes régionales, dont la gestion a été confiée à la Région, calculée selon les mêmes modalités que la DGFL des autres lycées franciliens.

Action : Entretien des cités mixtes régionales - part lycées

Un montant de **1,927 M€** d'autorisations de programme a été affecté au titre de l'action.

Les mandats sur les contrôles techniques et les contrats d'entretien obligatoires relatifs aux ascenseurs, aux systèmes de sécurité incendie, aux portails, etc. s'élèvent globalement à **1,927 M€** pour les CMR.

Action : Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes

Les affectations ont été réalisées à hauteur de **6,107 M€** en autorisations d'engagement, **6,369 M€** de crédits de paiement seront mandatés pour la fourniture d'énergie ainsi que pour la réalisation des prestations de maintenance des équipements de chauffage des établissements dans le cadre du marché régional d'exploitation des installations de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire, conclu en 2013 pour une durée de neuf ans.

Action : Prestations électricité des cités mixtes régionales - parties communes

L'action est dotée de **3,600 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour la fourniture d'électricité des cités mixtes régionales.

3,655 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Accès Internet CMR

Dans le cadre de cette action **0,050 M€** ont été affectés afin d'individualiser les services d'accès à Internet des cités mixtes régionales dans le cadre de l'accompagnement de l'accès au très haut débit, au titre des cités mixtes régionales.

0,050 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

28 - Autres services périscolaires et annexes

Programme : Centre de ressources

Action : CERTA

Le GIE CERTA (Centre de Ressources Techniques Avancées) associe Renault, l'Éducation Nationale et la Région Ile-de-France. Les partenaires se partagent la prise en charge des dépenses de fonctionnement. L'Éducation Nationale affecte au CERTA des postes permanents, Renault met à disposition du groupement 1500 m² de locaux.

La Région prend en charge les dépenses de fonctionnement relatives aux actions de formation initiale ainsi que le transport des élèves sur le site de formation. Une dotation de **0,290 M€** en autorisations d'engagement a été affectés en 2019.

0,281 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : CERGE

Le CERGE (Centre État Région en Génie Électrique) est situé dans les locaux du lycée Jean Macé à Vitry-sur-Seine (94). L'Éducation Nationale affecte des postes de formateurs et de coordonnateur et la Région met à disposition des élèves de l'ensemble de la Région Ile-de-France des filières du génie électrique des installations spécifiques professionnelles (haute tension, laboratoire de compatibilité électromagnétique). Une dotation de **0,010 M€** a été affectée en autorisations d'engagement.

0,023 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Campus des Métiers et des Qualifications

Un montant de **0,400 M€** d'autorisations de programme a été affecté pour Les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ).

Ce dispositif réunit un ensemble d'acteurs en vue de la construction d'une offre de formation initiale et continue adaptée à une filière donnée et constituant un enjeu économique régional.

Aucun mandatement n'a été réalisé sur l'année 2019.

Programme : Aides aux élèves de second cycle

Action : Aide régionale à la demi-pension

Au titre de l'année 2019, **12,066 M€** d'autorisations d'engagement ont été affectés sur cette action, répartis de la manière suivante :

11,723 M€ au titre de la tarification au quotient familial de la restauration scolaire des lycées publics franciliens : compensation régionale, conventions de partenariat avec les huit CAF, frais annexes, outils et supports de mise en œuvre du dispositif.

0,343 M€ au titre de l'aide régionale à la demi-pension pour les lycéens des établissements privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale soit, **0,197 M€** de dotation initiale pour l'année scolaire 2019-2020 et **0,146 M€** de dotations complémentaires.

En crédits de paiement, **12,030 M€** ont été mandatés sur l'action en 2019.

Action : Aide régionale à l'équipement des lycéens

L'aide régionale à l'équipement des lycéens permet aux établissements publics et privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale d'acquérir des équipements et matériels pédagogiques personnels destinés aux élèves de première année des filières de production et de certaines filières de services.

Un montant total de **3,687 M€** a été affecté sur cette action en 2019 soit, **3,193 M€** de dotation initiale pour l'année scolaire 2019-2020 et **0,494 M€** d'ajustements compte tenu de l'évolution des effectifs.

3,687 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires

Les changements de programmes induits par la réforme du baccalauréat en 2021 sont entrés progressivement en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2019 pour les élèves de seconde et de première de la voie générale et technologique ainsi que pour les élèves de seconde professionnelle et de première année de CAP.

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, le dispositif est destiné au renouvellement des manuels pour les effectifs des niveaux IV (baccalauréat) et V (CAP) non concernés par la réforme dans les établissements publics et privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale. Les dotations ont permis de compléter les collections suite aux pertes et détériorations d'ouvrages. L'aide est de 5 euros par élève.

La mesure relative à l'achat des livrets d'exercices dits "consommables" a été reconduite pour l'ensemble des élèves des niveaux IV et V de la voie professionnelle (y compris les élèves concernés par la réforme). L'aide est de 23 euros par élève.

Par ailleurs, toute demande de subvention complémentaire consécutive à une évolution des effectifs non ciblés par la réforme à la rentrée scolaire 2019 a fait l'objet d'un traitement particulier par établissement avec une dotation plafonnée à hauteur de 150 euros par élève.

Un montant total de **2,343 M€** a été affecté sur cette action en 2019 soit, **2,018 M€** de dotation initiale pour l'année scolaire 2019-2020 et **0,325 M€** d'ajustements compte tenu de l'évolution des effectifs.

2,342 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires

Pour rappel, aucune affectation en autorisation d'engagement n'a été votée sur le budget Pôle Lycées. En effet, l'action « Aide régionale à l'introduction de produits biologiques » a été transférée à l'annexe 11 « Environnement et Énergie » du budget 2019. Les autorisations d'engagement et crédits de paiements sont dorénavant inclus dans la nouvelle action « Aide à l'introduction de produits locaux et biologiques dans les lycées » pour mettre en œuvre l'objectif d'approvisionnement des restaurants scolaires en circuits courts locaux et biologiques.

Néanmoins, le dispositif concernant l'introduction des produits biologiques a mobilisé **0,269 M€** en crédits de paiement en 2019 afin de solder les subventions affectées en 2018 sur cette action.

Le dispositif est abrogé à la fin de l'année 2019.

Programme : Schéma des formations

Action : Réussite des élèves

Un montant total de **6,718 M€** a été affecté sur cette action et a permis notamment :

La mise en œuvre des actions de lutte contre le décrochage scolaire (délibération n° CR 82-16 du 19 mai 2016) pour un montant de **0,449 M€**.

L'Accompagnement des élèves absents pour cause de maternité, d'accident ou de longue maladie (**0,299 M€**) ;

L'enrichissement des partenariats régionaux à disposition des EPLE visant à renforcer les relations et la connaissance réciproque entre les entreprises et les lycées, conformément à la délibération n° CR 94- 16 du 19 mai 2016 pour un montant de **0,436 M€**.

Le soutien à l'apprentissage des langues et à la mobilité via le dispositif « Parcours Européen » s'adressant aux élèves des sections européennes des lycées professionnels pour un montant de **0,402 M€**.

Dans le cadre de l'adaptation de l'offre de formation professionnelle : un montant de **0,150 M€** a été affecté à Défi-métiers pour sa mission Observatoire Régional Emploi Formation au titre du contrat de projet État-Région.

Aucun montant n'avait été prévu au budget 2019, pour le partenariat pour l'utilisation régionale des enquêtes d'insertion des lycéens (IVA) qui exceptionnellement avait été anticipé au budget 2018.

3,161 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Développement des TICE et des ENT

Un montant total de **6,300 M€** a été affecté sur cette action;

3,655 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Un montant de **1,052 M€** a été affecté au titre de cette action et a permis de financer notamment:

Des actions pour la citoyenneté :

par la consolidation et élargissement des partenariats mis à disposition des lycées pour mettre en œuvre des actions mémorielles et citoyennes, et travailler sur les valeurs de la République, l'ouverture, le respect, la tolérance, et agir ainsi pour prévenir les phénomènes de radicalisation, en complément de la tenue des conférences « Les grands témoins contre le terrorisme » (délibération n° CR 95-16 du 19 mai 2016), pour un budget de **0,902 M€** ;

Des actions pour renforcer l'élargissement des choix professionnels, l'égalité filles-garçons dans les filières scientifiques et technologiques, et les parcours d'excellence via l'appel à projets Olympe (délibération n° CR 96-16 du 19 mai 2016) à hauteur de **0,149 M€**.

Le soutien aux fédérations de parents d'élèves qui siègent au CIAEN a été reconduit.

1,443 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Olympiades des métiers

En 2019, **0,050 M€** ont été affectés pour l'organisation des 45èmes Olympiades régionales des métiers, la préparation physique et mentale et la participation de la délégation francilienne des métiers aux Olympiades nationales.

0,054 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Budget autonomie des lycées

0,381 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Programme : Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées

Action : Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE

Un montant de **0,044 M€** d'autorisations d'engagement ont été affectés et mandatés en 2019 pour l'aide régionale à la demi-pension des élèves en post-bac des établissements privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale soit, **0,031 M€** de dotation initiale pour l'année scolaire 2019-2020 et 0,013 M€ de dotations complémentaires.

Action : Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS

Ce dispositif permet aux établissements d'acquérir des équipements et matériels pédagogiques personnels destinés aux élèves de première année des filières de production et de certaines filières de services. L'aide est accordée sous conditions de ressources aux étudiants des établissements publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (le quotient familial annuel doit être inférieur ou égale à **0,010 M€** pour bénéficier de cette aide).

Un montant total de **0,214 M€** a été affecté sur cette action en 2019 soit, **0,154 M€** de dotation initiale pour l'année scolaire 2019-2020 et **0,060 M€** d'ajustements compte tenu de l'évolution des effectifs.

0,214 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2019 sur cette action.

Action : Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE

Ce dispositif a pour objectif de prendre en charge pour partie les frais d'hébergement, de transport et d'inscription aux concours des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles. L'aide est accordée sous conditions de ressources aux étudiants des établissements publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (le quotient familial annuel doit être inférieur ou égale à **0,010 M€** pour bénéficier de cette aide).

Un montant total de **0,214 M€** a été affecté et mandaté sur cette action en 2019 soit, **0,161 M€** de dotation initiale pour l'année scolaire 2019-2020 et **0,053 M€** d'ajustements de dotations.

